

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 87 / 2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois  
le 20 décembre à 8 heures 30  
le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire

**Date de la convocation : le 11 décembre 2023**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu

**Absent :** HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine

**Secrétaire de séance :** GARCIN Michel

**OBJET : Subvention Refuge One Love – Signature de la convention et campagne de stérilisation de chats errants.**

Madame le Maire précise que la commune fait le choix de faire appel à l'association Refuge One Love en raison de l'augmentation importante du nombre de chats errants non stérilisés/castrés et également de chatons.

Cette association intervient depuis 4 ans dans différentes communes sur les secteurs du Guillestrois et de l'Embrunais. Elle demande une subvention de 500 euros par an qui va lui servir à conduire la campagne de stérilisation et participer au fonctionnement du refuge.

Afin de mettre en place le partenariat avec le Refuge One Love, une convention tripartite est signée entre l'association, la commune et le cabinet vétérinaire de Guillestre.

Le cabinet vétérinaire pourra ainsi proposer des tarifs intéressants pour conduire la campagne. Les chats errants seront capturés et conduits au cabinet vétérinaire de Guillestre pour la castration/stérilisation. Les chats seront ensuite relâchés sur place et s'il y a des chatons ils seront accueillis au Refuge pour être mis à l'adoption. Le Refuge peut également s'occuper des animaux de ferme errants/abandonnés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- Attribuer la subvention au Refuge One Love,
- Signer la convention tripartite, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Vote : pour à l'unanimité

Le Maire  
Valérie GARCIN

